

Séance du samedi 15 novembre 2025

Date de la convocation: 10/11/2025

**Membres en
exercice : 14**

Présents : 8

Votants: 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

***quinze novembre deux mille vingt-cinq l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de
Olivier MAGUET,***

Présents : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE,
Anne COLLINOT, Jean-Jacques DEBIEVE, Thomas HOURLIER,
Michèle MATHIEU, Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA

Représentés : Richard DETHYRE représenté par Olivier
MAGUET, Catherine PECHERY représentée par Annick IENZER,
Jacky PECHERY représenté par Thomas HOURLIER

Excusés : Adeline BEAUFUMÉ, Emilie KONNERT, Barbara
LOUCHART

Absents:

**PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE POUR LA COMMUNE D'AVALLON -
(DE 077 2025)**

Le Maire informe le Conseil municipal qu'une enfant de Châtel-Censoir est scolarisée en classe ULIS (CP) à l'école élémentaire Victor Hugo (orientation MDPH). La Commune de Châtel-Censoir doit donc payer les frais de scolarité à la Commune d'Avallon, qui a délibéré le 20 octobre 2025 pour fixer la participation des Communes aux frais de scolarité en école élémentaire pour l'année scolaire 2024-2025 à 615 euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, AUTORISE le paiement à la Commune d'Avallon pour un montant de 615 euros des frais de scolarité d'une élève de Châtel-Censoir scolarisée à l'école élémentaire Victor Hugo suite à une orientation de la MDPH.

AUTORISE le Maire à signer tout document inhérent à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Secrétaire de séance
Annick IENZER

Le Maire
Olivier MAGUET

